



PRÉFÈTÉ DE LA HAUTE-SAÔNE

## Bilan de la consultation sur le projet de création d'un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les combles de l'ancienne mairie de Cubry-les-Faverney

Département de la Haute-Saône  
Commune de Cubry-les-Faverney

Conformément à l'article L.123-19-1 du code de l'environnement sur la participation du public aux décisions environnementales, le projet d'APPB des combles de l'ancienne mairie de Cubry-les-Faverney a été soumis à la consultation du public sur le site internet de la Préfecture de Haute-Saône et de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté pendant une durée de 22 jours, soit du 13 février 2020 au 5 mars 2020 inclus.

Comme convenu lors des concertations préalables, un avis de consultation a été transmis à la mairie de Cubry-les-Faverney pour affichage.

### Synthèse des contributions

Le dossier informatique a été consulté à 4 reprises.

Seules deux consultations ont donné lieu à des réponses, tout à fait favorables.

Il est observé que la protection envisagée ne met pas le bâtiment sous cloche, permet de mettre en valeur et protéger l'habitat de la colonie de Sérotine, et prévoit les modalités d'éventuelles interventions humaines sur le bâtiment. Ces modalités permettant notamment de faciliter l'établissement et le dépôt par la commune d'un dossier relatif à la réglementation des espèces protégées pour la réalisation de travaux.

### Motivations de la décision suite à la participation du public

A l'issue des concertations conduites auprès de la commune et au vu des résultats de cette participation, le projet de création d'un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les combles de l'ancienne mairie de Cubry-les-Faverney est maintenu en l'état dans le contenu de son règlement et sur le périmètre proposé pour la poursuite de son instruction.